

<https://cdurable.info/Texte-de-loi-climat-et-resilience-adopte-par-le-Senat.html>



Pour lutter contre le dérèglement climatique et
renforcer la résilience face à ses effets

Texte de loi « climat et résilience » adopté par le Sénat

- L'actu du DD -



Date de mise en ligne : jeudi 1er juillet 2021

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Table des matières

- [Projet de loi adopté par le Sénat](#)
- [le projet de loi « climat et résilience » adopté par le Sénat enrichi par les principales recommandations de la mission d'information relative au transport de marchandises](#)
- [Rapport du Haut conseil pour le Climat : Le Gouvernement pleinement mobilisé pour accélérer la lutte contre le changement climatique et renforcer la résilience des territoires](#)
- [La loi climat, véritable perdante de la semaine pour FNE](#)
- [Climat et résilience : le Sénat a adopté le projet de loi avec modifications](#)
- [Approfondir](#)

>

Le projet de loi Climat et résilience a été adopté en première lecture au Sénat. Comprenant initialement 69 articles, ce texte en comprend aujourd'hui plus de 200.



La CPME a identifié les principaux points à retenir à l'issue de ce passage au Sénat :

- ▶ **Accord de Paris** : les sénateurs ont introduit un article rappelant qu'en cohérence avec l'accord de Paris et dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe auquel elle a souscrit, la France s'engage à respecter les objectifs de réduction de GES contribuant à l'action pour le climat (article 1er AA)
- ▶ **Affichage environnemental** : l'obligation d'affichage concerne dorénavant les informations relatives aux impacts environnementaux, au respect de critères sociaux et aux droits humains. L'affichage doit être visible et accessible pour le consommateur (dorénavant cumulatif). Sont introduites des sanctions en cas de non-respect des dispositions relatives à cet affichage. Pour les produits agricoles, sylvicoles et alimentaires, la prise en compte des critères sociaux doit permettre de mesurer le niveau de rémunération des producteurs découlant du partage de la valeur tout au long de la chaîne de production (article 1er)
- ▶ **Malus** : les sénateurs interdisent les remises ou réductions annulant l'effet du malus applicable aux voitures particulières les plus polluantes (article 4 bis AAA)
- ▶ **Livraisons** : un nouvel article prévoit que pour les entreprises dont le CA est supérieur à un seuil fixé par décret, il convient de proposer aux consommateurs plusieurs options en matière de livraisons (dès 1er janvier 2024). Les entreprises informent les consommateurs de l'impact environnemental des livraisons des produits qu'elles vendent (article 4 bis E)
- ▶ **Publicité intérieure** : suppression de l'article donnant aux élus locaux le pouvoir d'encadrer les publicités lumineuses (article 7)
- ▶ **Vrac** : plusieurs amendements sont venus encadrer cette obligation afin notamment de différencier les objectifs à atteindre en fonction des catégories de produits, des exigences sanitaires et de sécurité des spécificités des réseaux de distribution ... Les boissons alcoolisées sont exclues de cette disposition (article 11)
- ▶ **Consigne de verre** : suppression de la définition par décret d'une trajectoire d'évolution de la proportion minimale d'emballages en verre réemployés à mettre sur le marché annuellement en France. L'évaluation du dispositif devra être faite en concertation avec les professions concernées (article 12)
- ▶ **Marchés publics** : les sénateurs ont modifié l'article, notamment sur le sujet des conditions d'exécution des marchés publics qui « prennent en compte des considérations relatives à l'environnement ou au domaine social ou à l'emploi. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation ou à la lutte contre les discriminations » (article 15)
- ▶ **ZFE-M** : report de 5 ans du calendrier des schémas de restrictions de circulation imposés au ZFE qui

dépasseraient toujours les normes de qualité de l'air avec une interdiction au plus tard le 1er janvier 2030 des véhicules diesel mis sur le marché fin 2010 et des véhicules essence mis sur le marché avant fin 2005. Un critère de couverture d'une majeure partie de la population, visant les zones les plus peuplées, remplace le critère de majeure partie du territoire couverte (article 27)

▶ **Forfait mobilités durables** : un nouvel article prévoit d'augmenter, en cas de cumul entre le forfait mobilités durables et l'abonnement de transport public, le plafond de l'avantage fiscal résultant des deux aides de 500 à 600 euros par an et par salarié (article 29 bis AC)

▶ **Gazole** : les sénateurs ont adopté un « soutien renforcé à la transition énergétique du secteur du transport routier, notamment par le recours aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux », « ainsi qu'à l'augmentation des ressources » de l'AFIT (article 30)

▶ **Eco-contribution** : une contribution assise sur le TRM serait mise en place dans le cas où celui-ci ne parviendrait pas à réduire ses émissions de GES de manière significative d'ici 2028 (modalités expérimentées pendant deux ans après concertation de toutes les parties prenantes, les régions et les départements (article 32)

▶ **Commerce en ligne** : un nouvel article a été introduit créant un label permettant d'identifier les entreprises de commerce en ligne engagées dans une démarche de logistique durable (entrée en vigueur au plus tard le 1er janvier 2024) (article 33 quater)

▶ **Vols domestiques** : des dérogations à l'interdiction des vols domestiques de moins de 2h30 dès lors que l'alternative en train est possible ont été adoptées, quand les services aériens assurent majoritairement le transport de passagers en correspondance (article 36)

▶ **Rénovation bâtiment** : report à 2040 au lieu de 2034 de la reconnaissance des bâtiments classés E comme des logements indécents susceptibles d'être interdits à la location (article 42)

▶ **Surfaces commerciales** : les entrepôts consacrés au commerce électronique sont soumis à autorisation d'exploitation commerciale lorsque leur surface de plancher est supérieure à 5000 m² et qu'ils ne sont pas situés sur une friche. Les sénateurs ont par ailleurs substitué la notion d'emprise au sol à celle de surface de vente. (article 52)

▶ **Atteintes environnementales** : confirmation à l'article 68 de la suppression du terme écocide. Les quatre incriminations prévues ont été transformées pour sanctionner les atteintes graves et durables à l'environnement en « atteintes non intentionnelles » et en « atteintes intentionnelles » avec une peine encourue plus élevée dans ce cas (article 68)

▶ **Drones** : un amendement du gouvernement a été adopté autorisant le recours aux drones pour le contrôle administratif des installations et ouvrages soumis à des prescriptions pour la protection de l'environnement (article 69 bis)

▶ **Plan de prévention des risques technologiques** : mise en cohérence du code de l'environnement et du code général des impôts s'agissant du crédit d'impôt prévu pour financer les travaux prescrits dans le cadre des PPRT (article 71 bis A)

▶ www.cpme.fr

Projet de loi adopté par le Sénat

le projet de loi « climat et résilience » adopté par le Sénat enrichi par les principales recommandations de la mission d'information relative au transport de marchandises



40 propositions ont été adoptées le 19 mai 2021 par la mission d'information relative au transport de marchandises face aux impératifs environnementaux afin d'enclencher la transition d'un secteur trop souvent oublié des politiques publiques.

Le projet de loi « climat et résilience » adopté par le Sénat en première lecture a été l'occasion pour plusieurs de ces propositions de faire l'objet d'une traduction législative, à l'initiative des rapporteurs de la mission, Rémy Pointereau et Nicole Bonnefoy.

Plusieurs amendements ont ainsi été adoptés en commission et en séance publique notamment pour :

- ▶ Consacrer dans la loi l'objectif de doublement des parts modales du fret ferroviaire et fluvial d'ici 2030 et définir une stratégie de développement du transport de marchandises par les modes massifiés tous les cinq ans faisant l'objet d'un suivi annuel (article 30 ter) ;
- ▶ Réduire les nuisances liées au transport routier de marchandises, par la cartographie des itinéraires de fuite, la définition d'un plan d'actions pour chacun de ces itinéraires d'ici 2023 et la mise en place éventuelle de zones de réduction des nuisances (article 27 bis AAA) ;
- ▶ Accompagner les transporteurs routiers dans la transition énergétique du parc de poids lourds, par la mise en place d'un prêt à taux zéro pour les poids lourds « propres » (article 31 A) et par le prolongement du suramortissement pour véhicules utilitaires légers et véhicules lourds à motorisations alternatives jusqu'en 2030 (article 31 B) ;
- ▶ Sensibiliser les consommateurs à l'impact environnemental de leurs livraisons, par l'obligation de les informer des émissions liées à leurs livraisons (article 4 bis E), l'interdiction de l'affichage de la mention « livraison gratuite » (article 4 bis D), ou encore la création d'un label visant à identifier les entreprises de commerce en ligne engagées dans une démarche de logistique durable (article 33 quater).

L'Essentiel du rapport

▶ [Télécharger l'essentiel du rapport](#)



- M. Jean-François Longeot (Union Centriste - Doubs) est président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Texte de loi « climat et résilience » adopté par le Sénat

- M. Rémy Pointereau (Les Républicains - Cher) est rapporteur de la mission d'information relative au transport de marchandises face aux impératifs environnementaux.
- Mme Nicole Bonnefoy (Socialiste, Ecologiste et Républicain - Charente) est rapporteure de la mission d'information relative au transport de marchandises face aux impératifs environnementaux.

Rapport du Haut conseil pour le Climat : Le Gouvernement pleinement mobilisé pour accélérer la lutte contre le changement climatique et renforcer la résilience des territoires



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Gouvernement salue le travail approfondi du troisième rapport annuel du Haut conseil pour le Climat qui apporte un regard indépendant sur la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques publiques.

Jean Castex, accompagné de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique ont reçu le 28 juin Corinne Le Queré, présidente du Haut conseil pour le climat, qui leur a remis et présenté son rapport annuel 2021. Ce rapport fait le point sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et sur les politiques climatiques de la France. Il intègre une analyse des évolutions sectorielles dans les cinq principaux secteurs émetteurs en France : transports, bâtiments, industrie, agriculture et transformation d'énergie et pour la première fois une analyse des émissions par régions et des recommandations en matière de politiques publiques de gestion de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce troisième rapport annuel, le HCC fait état d'avancées positives, notamment structurelles, dans les actions menées par le Gouvernement en matière de lutte contre le changement climatique. Ainsi le HCC :

- ▶ Souligne une accentuation des baisses d'émissions sur l'année 2019. Les données consolidées montrent que la France a réduit ses émissions de 1,9% (et non de 1,7% comme annoncé jusqu'à présent). Notre objectif de réduction d'émissions de 20% en 2020 par rapport aux niveaux de la 1990 a ainsi été atteint dès 2019.
- ▶ Relève des progrès, dont certains d'ordre structurel, en particulier dans les secteurs des bâtiments, de l'industrie et de la transformation d'énergie. Ces secteurs sont engagés dans une diminution de leurs émissions, qui devra s'accélérer dans les prochaines années. Dans le bâtiment, la loi Climat & Résilience prévoit de nombreuses mesures supplémentaires, comme la mise en place d'un accompagnement gratuit pour les Français qui veulent rénover leur logement, qui permettront d'accélérer dans l'atteinte de notre objectif.
- ▶ Estime également que le plan de relance post-pandémie « est bien positionné à l'échelle mondiale », avec 30 milliards d'euros dédiés à la transition écologique
- ▶ Note les efforts engagés par le gouvernement en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques, à travers un jeu d'indicateurs publics de suivi de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) est ainsi qualifié « d'innovation notable dans le suivi de l'action gouvernementale » et de transparence ;
- ▶ Salue la publication des premiers plans d'action climat ministériels, (Ministère de la Transition écologique, Ministère de l'Economie, des finances et de la relance, ministère de l'agriculture et de l'alimentation) qui « montrent un effort vers une meilleure mise en cohérence des politiques publiques ». Les plans d'actions des autres ministères seront publiés à l'été.

Dans cette dynamique positive, le HCC souligne que l'atteinte de l'objectif 2030 de réduction d'émission de gaz à effet de serre et le chemin vers la neutralité carbone en 2050 nécessiteront encore des évolutions fortes des politiques climatiques.

Le Gouvernement prend acte des recommandations du HCC en particulier en matière de finances et des aides publiques (règles de conditionnalités des aides publiques par rapport au climat ; planification de long terme des investissements climatiques, etc.) et des efforts à intensifier dans les secteurs du transport et de l'agriculture où les émissions de gaz à effet de serre peinent à être réduites selon le rythme attendu.

En outre, dans le contexte de la nouvelle loi européenne sur le climat fixant à l'Union Européenne un objectif de réduction nette d'émissions de 55% en 2030, le HCC note qu'une hausse de l'ambition française est nécessaire « afin que la France puisse répondre aux enjeux européens à venir, conserver sa crédibilité dans les négociations internationales ». La France, qui a été à l'origine de ce relèvement européen de l'ambition climatique et parmi les premiers à se fixer un objectif de neutralité carbone y prendra toute sa part.

Ces orientations seront au cœur des débats des prochains mois avec la préparation d'une loi de programmation énergie climat qui sera adoptée mi 2023 et la révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Le gouvernement note également l'appel du HCC à l'adoption d'une stratégie de long terme pour préserver la forêt française, qui souffre du changement climatique alors même qu'il est un puit de carbone.

Par ailleurs, face à la recrudescence des événements météorologiques et climatiques extrêmes, l'attention du HCC s'est portée pour la première fois sur les questions d'adaptation au changement climatique. Sur ce volet, le gouvernement partage l'analyse du HCC relative au nécessaire renforcement des cadres d'analyse des politiques publiques d'adaptation au changement climatique.

Le Gouvernement étudiera précisément l'ensemble des recommandations du HCC, auxquelles il apportera une réponse détaillée sous six mois. Ces éléments seront aussi communiqués au Parlement et au Conseil économique social et environnemental.

RAPPORT ANNUEL 2021 DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

 [Télécharger le rapport du Haut Conseil pour le Climat](#)

 [Plan d'action climat du Ministère de la transition écologique](#)

Voir aussi :

 [Indicateurs de la SNBC](#)

 [Plan d'action climat du Ministère de l'économie et des Finances](#)

 www.ecologie.gouv.fr

La loi climat, véritable perdante de la semaine pour FNE



« *Le pire est à venir, avec des implications sur la vie de nos enfants et nos petits-enfants bien plus que sur la nôtre* » indique le GIEC dans les extraits de son futur rapport. Les sénateurs viennent de voter le projet de loi climat et résilience, qui devait traduire les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. Objectif annoncé : mettre la France sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs climat fixés par les conventions internationales. Mais le projet de loi initial était insuffisant, les députés ne l'ont pas amélioré de façon significative, et les sénateurs n'ont pas non plus pris leur part de responsabilité pour préparer notre pays à l'urgence écologique et aux modifications majeures qui nous attendent. Pressions de tous bords et préoccupations immédiates : 1 - Climat et environnement : 0.

Victoire de la publicité et de l'artificialisation des sols, défaite de la transition énergétique

Dans la guerre contre le plastique et le papier inutiles, le Sénat joue dans le camp du gaspillage : il a supprimé l'expérimentation du dispositif « Oui pub », premier pas timide vers moins de publicité imposée dans nos boîtes aux lettres, et l'interdiction des emballages en polystyrène à partir de 2025, pourtant ô combien nécessaire pour nos océans.

Dans le combat contre l'artificialisation des sols, cause majeure de disparition de la biodiversité, les sénateurs n'ont pas voulu risquer de fâcher : ils ont rendu l'objectif « *zéro artificialisation nette* » en 2050 seulement incitatif, non contraignant.

La transition énergétique est également mise en péril, avec à la fois des mesures visant à complexifier le développement des énergies renouvelables (notamment le pouvoir donné aux maires de refuser un projet éolien) et leur corolaire plein d'ironie : l'interdiction de l'arrêt de réacteurs nucléaires en l'absence de capacités de production d'énergies renouvelables équivalentes.

Des gros reculs ont également été votés en matière de transport, secteur pourtant le plus émissif : la suppression de l'avantage fiscal au transport routier de marchandises, mesure clé pour rendre le transport de marchandise par voies ferroviaire ou fluviale plus attractif et améliorer la qualité de l'air, est rendue encore plus hypothétique (elle était déjà prévue seulement pour le prochain mandat). La possibilité pour les régions qui le souhaitent de demander aux transporteurs routiers de contribuer financièrement pour compenser leurs effets négatifs (pollution de l'air, émissions de carbone, dégradation des routes...) est quant à elle supprimée.

Concernant l'alimentation, malgré les demandes convergentes des ONG et de la filière française de production de viande d'une politique encourageant à manger moins de viande mais de meilleure qualité, les sénateurs ont supprimé la pérennisation de l'expérimentation sur les menus végétariens (elle sera juste prolongée).

En matière juridique, une des rares dispositions utiles, celle sur le référé environnemental, est supprimée. Elle aurait

pourtant pu permettre d'éviter ces nombreux cas où les bulldozers vont plus vite que la justice. Trop souvent encore, des projets sont déclarés illégaux alors que les destructions ont déjà eu lieu (dernier exemple, le grand contournement Ouest de Strasbourg).

Protection des rivières, préservation des forêts : des occasions manquées

Bon nombre de nos propositions pour améliorer le texte ont été rejetées. Nous déplorons notamment le refus d'un Plan National d'Education à la Transition Ecologique et de mesures plus exigeantes pour préserver nos forêts et les adapter au changement climatique, l'absence d'une obligation de rénovation progressive et bénéfique pour tous, et un délit de mise en danger de l'environnement toujours impossible à mettre en oeuvre.

Pas non plus d'amélioration pour nos rivières : après bien des débats, les sénateurs ont finalement conservé [la disposition votée à l'Assemblée Nationale mettant les rivières en péril](#). Les propriétaires de moulins qui le souhaitent ne pourront plus demander à l'Etat une aide pour effacer les seuils qui entravent les rivières. Cette grave remise en cause de la politique de restauration de la continuité écologique, au prétexte du développement d'une énergie renouvelable au bilan dérisoire, actée à l'Assemblée, se voit confirmée par le Sénat.

Timides avancées sur la mobilité durable et le photovoltaïque

Sur certains sujets, les sénateurs ont su faire progresser le texte. A souligner en premier lieu : leur définition d'une rénovation performante d'un logement (étiquette A/B) est à saluer alors que le gouvernement souhaite se contenter du niveau C. Malheureusement, les moyens d'y parvenir tels qu'une obligation de rénovation (demande initiale des 150 citoyens) ont été mis de côté et l'interdiction de location des passoires a été reculée, laissant peu d'espoir d'atteindre l'objectif BBC du parc bâti en 2050.

A noter aussi, ils ont élargi l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques à certains parcs de stationnement. Répondant à une demande de France Nature Environnement, ils ont précisé que les contrats de plan État-régions devraient contribuer à donner aux régions les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition énergétique.

De même, le programme national pour l'alimentation prévoira des actions pour encourager l'équilibre de la consommation de protéines végétales et animales.

Autres demandes de longue date des ONG enfin satisfaite : la baisse de la TVA à 5,5 % pour le transport ferroviaire, afin de rendre plus accessible ce mode de transports peu émissif et la possibilité de cumuler le forfait mobilité durable (aide de l'employeur pour les trajets en vélo ou en co-voiturage) avec le remboursement de l'abonnement aux transports en commun.

Pour Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement : « Englués dans les préoccupations immédiates, les pressions de tous bords et les querelles politiques, les sénateurs n'ont pas su, pour l'essentiel, prendre de la hauteur et voir l'enjeu : la transition écologique est inéluctable pour l'avenir de l'humanité ! Plus nous la repoussons, plus elle sera dure. Le dernier rapport du GIEC est très clair et le prochain risque d'être extrêmement cinglant. Nous appelons le gouvernement et les députés à ne pas bâcler cette loi pour la boucler avant l'été : le sujet est trop important. » Prochaine étape : le passage du projet de loi en Commission Mixte Paritaire, le 12 juillet. Si elle est conclusive, la loi sera promulguée... en l'état.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 5837 associations présentes sur tout le territoire

français, en métropole et outre-mer.

 <https://fne.asso.fr/>

Climat et résilience : le Sénat a adopté le projet de loi avec modifications



Mardi 29 juin 2021, en séance publique, le Sénat a adopté, avec modifications, le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets par 193 voix pour et 100 contre (consulter le scrutin public).



Les modifications introduites par le Sénat visent notamment à :

Publicité

- Accélérer la réduction de la publicité sur les produits ayant un impact excessif sur le climat (articles 4, 4 bis AAA, 4 bis C, 4 bis D, 4 bis et 5), en :
 - consolidant les engagements environnementaux du secteur ;
 - faisant de l'audiovisuel public un acteur majeur de la transition écologique ;
 - interdisant la publicité sur la vente de véhicules neufs particulièrement polluants avant la fin de leur mise sur le marché ;
 - renforçant le cadre légal de la lutte contre l'écoblanchiment ;
 - opérant une décentralisation raisonnée du pouvoir de police de la publicité ;
 - et en interdisant la publicité sur certaines liaisons aériennes.

Économie sociale et solidaire

- Réduire les déchets d'emballages en développant la vente en vrac, ainsi que le réemploi dans la vente à emporter (articles 11 et 11 bis).

Éoliennes

- Donner un droit de veto aux maires pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes (article 22 A).

Énergies renouvelable et décarbonées

- Interdire l'arrêt de réacteurs nucléaires sans capacités équivalentes d'énergies renouvelables ou bas-carbone (article 22 bis BA) ;
- Instituer des dispositifs de soutien à l'hydroélectricité, à l'hydrogène, au biogaz et au photovoltaïque (articles 22 bis B, 22 bis C, 22 bis BB, 22 bis J, 22 bis K, 22 quater).

Transports & transition énergétique

- Créer un prêt à taux zéro pour aider les ménages modestes et les professionnels à acquérir des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers propres (article 26 A) ;
- Faire du train un bien de première nécessité en réduisant le taux de TVA sur les billets à 5,5 % (article 29 bis A).

Rénovation énergétique des bâtiments

- Définir la rénovation énergétique performante comme l'atteinte des catégories A ou B (article 39 ter) ;
- Consacrer un reste à charge minimal et un accès universel s'agissant des aides à la rénovation énergétique (article 39 bis C).

Artificialisation des sols

- Donner des définitions opérationnelles des sols artificialisés, de l'artificialisation nette et de la renaturation, qui permettront une prise en main immédiate par les acteurs et les élus locaux (article 48) ;
- Territorialiser et différencier les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, en rapprochant la décision de l'échelon local et en permettant des adaptations en fonction des spécificités de chaque bassin de vie (article 49).

Recul du trait de côte

- Assurer une mise en oeuvre maîtrisée de la réforme pour faire face au recul du trait de côte, en donnant la main aux élus locaux dans l'attente d'un accompagnement adapté de l'État (article 58 E).

Alimentation

- Promouvoir les produits locaux et issus de circuits courts en favorisant leur présence en restauration collective et en rehaussant l'ambition des projets alimentaires territoriaux (article 60) ;
- Faire des cantines de l'État un exemple en matière d'approvisionnements de viandes sous signes de qualité avec un objectif de 100 % des approvisionnements (article 60).

Transition agroenvironnementale

- ▶ Le rapport de Marta de Cidrac, Pascal Martin et Philippe Tabarot fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ([Tome I - II - III - IV](#) et sa [synthèse](#))

- ▶ Le rapport pour avis de Jean-Baptiste Blanc, Daniel Gremillet, Dominique Estrosi Sassone et Anne-Catherine Loisier, fait au nom de la commission des affaires économiques ([Tome I - II](#) et sa [synthèse](#))

- ▶ [L'avis de Stéphane Le Rudulier](#) fait au nom de la commission des lois et sa [synthèse](#)

- ▶ [L'avis de Michel Laugier](#), fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et sa [synthèse](#)

- ▶ [L'avis de Christine Lavarde](#) fait au nom de la commission des finances et sa [synthèse](#)

- ▶ [Le suivi détaillé sur l'Espace presse](#) ;

- ▶ [Le dossier législatif](#) ;

- ▶ [Les comptes rendus](#) et la [vidéo des débats en séance publique](#).